62e ANNEE. — N° 146 MERCREDI 13 DECEMBRE 1922

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Une violente attaque de Lloyd George contre la France. — Les événements d'Orient et la loyauté de l'ex-Premier. — Les conversations de Londres : le programme britannique. — Les dettes interalliées et les Etats-Unis. — Le chancelier Cuno soumet de nouvelles propositions aux Alliés.

Lloyd George vient de commettre à nouveau une mauvaise action à l'égard de la France.

Au moment même où M. Poincaré se rendait à Londres pour converser, *en allié et en ami fidèle* de la Grande-Bretagne, avec M. Bonar Law, l'ex-Premier anglais publiait, dans le *Daily Chronicle* et le *Daily Telegraph*, un article où il attaquait violemment notre pays.

Lloyd George — ni plus, ni moins — accuse la France de vouloir annexer la rive gauche du Rhin. Il insinue, odieusement, que le gouvernement français ne songe nullement à proprement parler à se faire payer par l'Allemagne, mais qu'il vise avant tout à jouer de sa créance pour occuper indéfiniment les territoires rhénans.

Son article se termine enfin par un appel aux Etats-Unis : il leur demande avec instance de prendre parti contre le gouvernement français.

Nous ne comprenons — plus exactement, nous ne voulons pas comprendre — à quels mobiles obéit l'ex-Premier.

Du moins, sa conduite est inconcevable !

Ne se révèle-t-il pas l'adversaire déclaré, irréductible, de la France ?

Et s'il est ainsi, comme on l'a dit, le plus grand ennemi de notre pays, c'est en raison des sympathies qu'il n'a cessé de nourrir pour l'Allemagne.

Le 1er janvier 1914, quelques mois à peine avant la déclaration de guerre, dans une interview accordée au *Daily Chronicle*, il disait :

L'armée allemande n'est pas seulement indispensable à l'existence de l'empire, mais elle est indispensable aussi pour sauvegarder la vie et l'indépendance de la nation allemande. On ne peut oublier, en effet, que l'Allemagne est entourée de nations dont les armées sont presque aussi puissantes que la sienne. D'ailleurs, ce pays a été si souvent envahi, dévasté par l'étranger, que c'est un risque qu'il ne saurait courir. Alarmée par les événements de l'année dernière, l'Allemagne dépense aujourd'hui des sommes énormes pour son armée; aussi, quand même elle voudrait nous contester la suprématie maritime, les exigences de la situation militaire l'en empêcheraient.

Aujourd'hui, comme jadis, Lloyd George est le défenseur, l'avocat de l'Allemagne.

Depuis quatre ans — après avoir servi l'Angleterre — il a tout fait pour retirer à la France les indemnités auxquelles elle pouvait légitimement prétendre.

Avec une ténacité farouche, il s'est efforcé de saboter la paix. Et ce, semble-t-il, dans l'unique dessein d'enchaîner la France à sa suite, de l'amoindrir pour la mieux asservir.

Tentative vaine ! Espoir déçu !

Heureusement !

Mais combien d'inutiles douleurs, combien de périls représente ce politique néfaste ?

⁂

Lloyd George ne devrait-il pas surtout se taire à l'heure actuelle, où sont publiés, tant en Grande-Bretagne qu'en France, les documents les plus accablants ?

Alors qu'il s'efforçait de jeter, aux yeux du monde, le discrédit sur la France, en lançant contre notre pays l'accusation outrée de militarisme, il organisait et déclanchait sournoisement la guerre d'Asie-Mineure.

Le conflit gréco-turc fut son œuvre.

Les soldats grecs furent ses mercenaires.

Cela ne suffit-il pas à le classer *un* ennemi de la paix ?

Notre confrère le *Temps*, « pour achever de caractériser Lloyd George », rapporte deux propos tenus par lui et que chacun peut lire dans la *Revue du monde musulman* (volumes XL-XLI, p. 195).

Parlant à la délégation musulmane de l'Inde, M. Lloyd George s'expliquait ainsi sur la guerre que les alliés ont soutenue contre la Turquie :

Je tiens à ce qu'aucun mahométan, aux Indes, ne s'imagine que nous sommes entrés dans cette guerre contre la Turquie comme dans *une croisade contre l'islam*.

Mais, quand il réclamait une récompense pour le général Allenby, vainqueur en Palestine, M. Lloyd George disait :

Le nom du général Allenby sera à jamais célèbre, comme celui du chef brillant qui combattit et fut vainqueur *dans la dernière* et *la plus glorieuse des croisades*.

Telle est la sincérité de celui qui conteste aujourd'hui la bonne foi de la France.

Telle est la duplicité de l'homme d'Etat britannique qui a tout fait — et continue — pour susciter la suspicion universelle contre la France.

⁂

Rien de bien décisif n'a encore été conclu à Londres par les chefs de gouvernements alliés.

Faut-il s'en étonner ? L'importance même des problèmes en jeu ne permet pas d'aboutir en quelques heures.

L'essentiel c'est que les négociations se poursuivent dans une atmosphère de loyauté et de confiance. Or, c'est ce qui a lieu. Peut-on demander davantage ?

Quant aux résultats, ils ne manqueront pas d'apparaître si, comme tout permet de l'espérer, on reste animé de part et d'autre du ferme désir d'aboutir.

Jusqu'ici, autant qu'on le sache, les Premiers se sont attachés à définir leur point de vue, en particulier M. Poincaré et M. Bonar Law.

La thèse française est connue.

Quant à la position britannique on peut, semble-t-il, la définir ainsi :

M. Bonar Law, désireux de voir réduire le montant de la dette allemande, est décidé à se détacher de la note Balfour du 1er août, où il est dit, on se le rappelle, que l'Angleterre ayant remboursé l'Amérique, ne peut renoncer à des reprises sur ses alliés continentaux, sur la France en premier lieu.

Autrement dit, M. Bonar Law songe à libérer les Alliés de leurs obligations envers l'Angleterre, tout en maintenant, en principe, les engagements de celle-ci vis-à-vis des Etats-Unis.

D'autre part, M. Bonar Law ne paraît pas décidé à abandonner la part de réparations à laquelle peut prétendre la Grande-Bretagne en vertu de l'accord de Spa.

En échange des concessions proposées, M. Bonar Law poserait les conditions suivantes : ajournement de l'opération de la Ruhr, acceptation par la France d'une réduction de la dette allemande à 50 milliards de marks-or, somme représentée par les obligations des séries A et B.

Le point le plus grave, évidemment, c'est le sacrifice que nous demande M. Bonar Law : la suspension de nos projets d'occupation *momentanée* de la Ruhr. Sans cette prise de gage, que vaut le contrôle qui sera exercé en notre nom par le comité des garanties sur l'Allemagne ? Quels résultats produiront les essais de réformes financières et monétaires ?

Quoi qu'il en soit, un dessein manifeste de trouver une solution, de conclure un solide accord avec la France, anime le Premier Anglais.

Dans ces conditions, on doit aboutir.

⁂

Maintenant, ce qui faciliterait singulièrement la solution du problème des réparations, ce serait l'aide des Américains.

La Grande-Bretagne incline, sans doute, à la remise de ses dettes.

Un geste analogue de la part des Etats-Unis entraînerait immédiatement un acte de la part de l'Angleterre, dont les hésitations s'arrêteraient sur-le-champ.

M. Romier demande à M. Poincaré, d'obliger les Américains à lever le masque ».

Il déclare, très justement, dans la *Journée Industrielle* :

Parmi tous les paradoxes qu'on voit dans les rapports interalliés, il y en a un qui commence à devenir choquant : c'est celui qui consiste, de la part des Américains, à vouloir en même temps exiger le remboursement de leurs créances et nous empêcher de recouvrer les nôtres. Si les Américains désirent être payés, qu'ils nous laissent libres de nous débrouiller. Ou bien qu'ils prennent en main carrément et à visage découvert tout le problème des réparations !

Le jour où les Américains devront assumer leurs responsabilités dans un sens ou dans l'autre, et cesser leur jeu de pression occulte et décevante, tout s'éclaircira du côté de l'Angleterre.

Notre confrère a parfaitement raison : n'y a-t-il pas de la part des Etats-Unis, quelque illogisme — et quelque injustice — à maintenir intactes leurs exigences tout en exerçant sur les Alliés une pression pour leur interdire de recouvrir leurs propres créances sur le Reich ?

⁂

Le chancelier Allemand a fini par faire tenir aux gouvernements alliés, les nouvelles propositions dont on parlait depuis une semaine.

Ces propositions consisteraient en deux projets d'emprunts allemands, l'un intérieur, l'autre extérieur, de 1 milliard 1/2 de marks-or chacun. Le montant de l'emprunt extérieur serait versé à la commission des réparations ; le montant de l'emprunt intérieur serait réservé au Reich pour lui permettre de stabiliser son mark.

Le *Daily Telegraph* fait observer, non sans justesse, que toute proposition d'emprunt extérieur qui n'aurait pas l'estampille de M. J. Pierpont Morgan est fallacieuse, et M. J. Pierpont Morgan, lors de son récent passage à Londres, s'est paraît-il, montré peu disposé à accorder cette estampille pour le moment.

Quant à l'emprunt intérieur allemand de 1 milliard 1/2 de marks-or, les experts français font observer qu'il équivaudrait à un emprunt de près de 100 milliards de marks-papiers, c'est-à-dire qu'il faudrait que l'Allemagne ampute sa circulation actuelle, qui, d'après le dernier chiffre parvenu à M. de Lasteyrie, atteint 767 milliards de marks-papier, de près de un septième.

Il ne semble pas que les nouvelles propositions allemandes présentent beaucoup plus d'intérêt que celles qui les ont précédées : ce qui fait toujours défaut, ce sont les garanties, les gages.

... Mais n'est-ce pas précisément ce que le Reich ne peut se décider à donner aux Alliés ?

M. D.

INFORMATIONS

La Conférence de Londres

On a parlé à Londres de la réunion de l'Elysée, d'une exploitation de la Ruhr, de la mainmise sur le Rhin. Toutefois, malgré les rumeurs pessimistes qui ont couru au sujet d'une initiative de la France, le point de vue des milieux officiels anglais est le suivant :

« Nous ne nous associerons jamais à des mesures que nous croyons dangereuses. Si la France est d'avis, ayant bien réfléchi, qu'elle doit les prendre, nous ne serons donc pas avec elle, mais nous ne serons pas, non plus, contre elle. »

Les Belges proposeraient une occupation élastique

Le Daily Telegraph laisse entendre, qu'une solution radicale pourrait être présentée par la délégation belge. « Il s'agirait d'une occupation « élastique ». Les Alliés occupant le Rhin, ou l'évacuant par étapes, suivant que l'Allemagne s'acquitterait ou non de ses obligations Il ne semble pas que cette proposition doive venir en discussion. Dans tous les cas, elle serait très certainement jugée insuffisante dans les milieux français et probablement aussi le gouvernement britannique ne l'estimerait pas encore de nature à lui permettre de s'associer à l'opération. »

Les Etats-Unis vont-ils s'occuper de l'Europe ?

La partie du message où M. Harding faisait allusion à un autre traité, qu'il souhaiterait voir réaliser dans la forme du traité à quatre du Pacifique, indiquerait, selon un bruit persistant, que le président se proposerait de réunir prochainement, à Washington, une Conférence chargée d'examiner les problèmes politiques et économiques de l'Europe.

Les termes très mesurés qu'il a employés intentionnellement seraient destinés à sonder l'opinion américaine et européenne avant que le projet prenne corps.

Un soldat anglais brutalisé par des Allemands à Cologne

Un Allemand vient d'être arrêté pour s'être livré à des brutalités sur un soldat anglais du corps d'occupation. Celui-ci a déclaré qu'en sortant d'un café, vendredi soir, il avait été abordé par deux Allemands qui lui ont demandé des cigarettes. Sur le refus du soldat anglais, un des individus l'a frappé de sa canne à la figure, l'a renversé et sauvagement brutalisé. Comme d'autres soldats arrivaient pour dégager leur camarade, les Allemands ont pris la fuite, mais l'un d'eux a été arrêté par le fils du propriétaire du café et remis aux mains de la police allemande.

Interrogé, l'Allemand s'est énergiquement défendu d'avoir été l'assaillant, mais au contraire a prétendu qu'ayant été témoin de cette agression, il avait pris la fuite de peur d'être inquiété.

Le président de la République de Pologne

L'Assemblée nationale a élu président de la république, au 5e tour de scrutin, M. Gabriel Narutowiez, ministre des affaires étrangères, par 289 voix, contre M. Zamoyski, ministre de Pologne à Paris, qui a obtenu 227 voix.

M. Clemenceau en Amérique

M. Clemenceau a prononcé un grand discours à l'Académie de médecine de Philadelphie.

L'orateur a demandé la conclusion d'une alliance entre les Etats-Unis et la France, grâce à laquelle les Américains pourraient venir à nouveau en aide à l'Europe. Il préconisa l'ouverture immédiate des négociations à Washington en vue de la création d'une alliance anglo-franco-américaine.

Le sénateur Pepper, qui avait présenté M. Clemenceau, déclara que si la France était un jour attaquée, des millions d'Américains accourraient à son aide.

La spéculation sur les changes

Un scandale vient d'éclater dans le monde financier d'Anvers, scandale qui ne manquera pas d'avoir une grande répercussion.

Sur de nombreuses plaintes de banquiers et d'agents de change, le parquet a opéré une descente dans le bureau des agents de change K... et Cie, et y a saisi toute la comptabilité et une volumineuse correspondance.

Ces agents de change auraient avoué être les courtiers d'un financier actuellement à Rotterdam et pour le compte duquel ils achetaient et vendaient des devises belges pour des sommes considérables. Ces derniers mois, ce financier aurait passé en Belgique des ordres s'élevant à de nombreux millions, provoquant ainsi la baisse du franc belge.

Election sénatoriale de l'Yonne

Inscrits : 836 ; suffrages exprimés : 834.

Ont obtenu au 3e tour :

MM. Hamelin, radical, 420 voix, élu ; Milliaux, gauche démocratique, 399 voix ; Breton, socialiste, 9 voix.

Notre récolte en vin

On discute beaucoup depuis quelque temps sur l'importance de la récolte de vin en France cette année. Les avis jusqu'à présent ont été des plus contradictoires. Or, en attendant que paraisse la statistique officielle du ministère de l'agriculture, le « Moniteur vinicole », d'après ses renseignements professionnels, évalue la production à 68.725.320 hectolitres.

Chambre des Députés

Séance du 9 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget de l'instruction publique; les chapitres jusqu'aux 162 sont adoptés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du même budget. M. de Baudry d'Asson propose de réduire le crédit relatif au traitement du personnel de l'enseignement primaire élémentaire. Il cite des écoles publiques de la Vendée où il n'y a pas d'élèves. Il proteste contre les dépenses inutiles faites pour l'enseignement primaire. M. Herriot proteste contre la proposition de M. de Baudry d'Asson. Depuis 1871 les progrès réalisés par l'enseignement sont considérables. Le nombre des illettrés a diminué, car en 1871, il y avait encore 25 0/0 d'hommes et 33 0/0 de femmes illettrés.

M. Bérard, ministre de l'Instruction publique, combat la proposition de M. de Baudry d'Asson qui la retire, parce que le ministre a promis de réaliser toutes les économies possibles sur ce chapitre du budget.

Le budget de l'Instruction publique est voté.

Séance du 11 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre discute le budget des conventions. MM. Girod, Nicod, Barthe présentent diverses observations au sujet des catastrophes de chemins de fer et du manque d'hygiène dans les gares de la banlieue. M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, promet de tenir compte de toutes les observations.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi relatif au recensement, à la revision et à l'appel de la classe 1923. Le projet est voté.

La Chambre discute le budget des Beaux-Arts.

CHRONIQUE LOCALE

DÉLIT DE COALITION !

Les boulangers parisiens ont fait grève, ces jours derniers. Cette grève n'a pas duré ; les Parisiens n'en ont pas souffert. Mais une instruction judiciaire a été ouverte contre les grévistes pour « délit de coalition ».

Ces poursuites auront-elles lieu ? Ce n'est pas probable, puisqu'aussi bien les boulangers parisiens ont rouvert leurs magasins.

A ce sujet, le *Cri de Paris* rappelle qu' « au bon vieux temps », on était très sévère pour ce qu'on appelait « la discontinuation de la vente du pain », c'est-à-dire ce que nous nommons aujourd'hui, la grève des boulangers.

Il cite le règlement suivant paru dans le Dictionnaire de la police de 1775 :

« Lorsqu'un boulanger s'est établi dans une ville, qu'il a ouvert boutique avec la permission des officiers de police, qui ont visité ses poids, il est obligé envers le public de le servir, en faisant et en vendant du pain, sans pouvoir cesser de son autorité qu'il n'en ait obtenu permission des mêmes officiers, pour des causes urgentes. »

Suivent 2 sentences de police du 12 février 1734 et du 2 septembre 1735, rendues contre des boulangers, par lesquelles ils sont condamnés « en l'amende de 3 mille livres chacun pour avoir cessé de vendre. »

En outre, rapporte le *Cri de Paris*, en cette même année 1735, sept boulangers qui vendaient leur pain sur le marché de la place de Grève, furent poursuivis « parce qu'ils avaient, non seulement par 3 jours consécutifs augmenté le prix de 3 sols par pain de douze livres, mais encore qu'ils avaient discontinué de fournir leurs places aussi abondamment qu'auparavant, de façon que le marché était totalement dépourvu de pain à l'heure de midi, ce qui est capable de jeter l'alarme sans aucun fondement dans l'esprit du public. »

Et parmi les boulangers assignés, ajoute *le Cri de Paris*, il en était un qui se nommait Chéron !

Sait-on ce qu'il en coûterait aux boulangers parisiens et autres, si le délit de coalition relevé contre eux comportait la même sanction que celle qui était appliquée à leurs collègues de 1735 ?

Il paraît que ces derniers furent condamnés à 3.000 livres : or, comme le fait observer le *Cri de Paris*, ces 3.000 francs vaudraient bien aujourd'hui 20 fois plus.

Certes, les conditions ne sont plus les mêmes, à notre époque, car actuellement, malgré la grève des boulangers, une population peut être ravitaillée rapidement en pain.

Toutefois, il faut empêcher que de pareilles misères ne se reproduisent.

Au cours de la séance de vendredi, à la Chambre, on a fait observer qu'il ne s'agissait pas de taxer le pain : il faudrait taxer les farines.

Ce ne sont pas les boulangers qui font la hausse des farines : ils la subissent, au contraire.

Cela on l'a dit à la Chambre : mais aucune décision n'a été prise contre les fariniers.

Ah ! les boulangers sont de petites gens : les fariniers sont d'importants personnages. Les petites gens écopent pour eux, et puis, par répercussion, le consommateur supporte tout.

On le sait bien, en haut lieu, mais que fait-on pour enrayer les spéculations sur les blés et les farines ? Rien. Il devait y avoir des poursuites contre de gros minotiers, il y a plusieurs mois. Où en est-on ? On ne parle plus de ces affaires-là, à la Chambre surtout !

C'est toujours la même chose : les petits n'ont jamais raison !

LOUIS BONNET.

Magistrature

Nous apprenons avec plaisir que M. Dosmann, procureur de la République à Poitiers est nommé Conseiller à la Cour de Bordeaux.

M. Dosmann n'est pas un inconnu pour les Cadurciens. Ancien substitut au Tribunal de Cahors, ancien procureur de la République à Gourdon, il a laissé et il conserve dans ces deux villes de nombreuses et réelles sympathies.

Nous adressons à M. Dosmann nos bien sincères félicitations.

⁂

M. Dosmann est remplacé à Poitiers par M. Laboulbène, Procureur de la République à Castelsarrasin.

Nous sommes heureux de féliciter M. Laboulbène qui fut également substitut du Procureur de la République à Cahors.

Question au ministre de la guerre

M. Loubet, sénateur, demande à *M. le ministre de la guerre* si on exigera des élèves des hautes études commerciales — qui n'ont qu'à rester une année à cette école pour obtenir leur diplôme — une préparation militaire de deux années pour l'obtention du brevet d'aptitude militaire, étant donné que dorénavant deux années au lieu d'une seront exigées pour cette préparation.

Réponse. — La préparation militaire supérieure étant facultative dans les écoles supérieures de commerce, il appartient aux jeunes gens qui se destinent à l'école des hautes études commerciales, d'accomplir une première année de préparation militaire supérieure, de telle sorte qu'ils puissent en effectuer la deuxième année pendant leur séjour aux hautes études commerciales. Faute d'avoir satisfait à cette condition, les intéressés ne pourront, dans l'avenir, être admis à suivre à l'école des hautes études commerciales les cours de la préparation militaire supérieure. Par mesure transitoire, toutefois, les jeunes gens admis en 1922 dans cette école seront autorisés à recevoir la préparation militaire supérieure au titre de l'infanterie, sous réserve qu'ils consentiront à réaliser en une seule année le programme complet des deux années de préparation.

Conseil d'Etat

M. Tournier, candidat à l'élection du Conseil général du canton de Souillac avait formé une protestation contre cette élection. Le Conseil d'Etat a rejeté la protestation.

Répartition des classes

Le tableau de répartition des classes à compter du 1er octobre 1922 s'établit comme suit :

Armée active : Classes 1922, 1921.

Réserve de l'armée active : Classes 1920, 1919, 1918, 1917, 1916, 1915, 1914, 1913, 1912, 1911, 1910, 1909.

Armée territoriale : Classes 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902.

Réserve de l'armée territoriale : Classes 1901, 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895.

Pour l'Agriculture

Nous avons le plaisir de signaler la parution, que nous avions annoncée, de l'intéressant ouvrage de M. A. Bouat : *L'Agriculture Commercialisée*.

Nous ne redirons pas les mérites de cette étude si documentée du distingué Conseiller général de Martel. Aussi bien, nos lecteurs ont-ils pu entrevoir tout l'intérêt de ce travail par l'*Avant-Propos* que nous avons publié.

A l'instruction

Le Parquet de Cahors instruit une affaire relative à la banqueroute d'une maison de modes et de confections établie à Cahors et qui est fermée depuis plusieurs semaines.

Chemin de fer

M. Bouat, le dévoué conseiller général de Martel, a reçu la lettre suivante du chef de l'exploitation du P. O.

Paris, le 29 novembre 1922.

Monsieur le Conseiller général,

Par lettre en date du 22 courant, vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'intérêt que présenterait l'amélioration des relations d'Aurillac avec Bordeaux.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de nos études pour le prochain Service (1er juin 1923), nous chercherons à donner satisfaction à votre demande.

Recevez, etc.

Transports frigorifiques

L'actif conseiller général a reçu d'autre part, du chef de l'Exploitation de la Compagnie des transports frigorifiques la lettre suivante :

Paris, le 8 décembre 1922.

Monsieur le Conseiller général,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que le 15 décembre courant, notre Compagnie mettra en marche sur la section d'Aurillac à Saint-Denis-près Martel le service de ramassage pour les viandes à destination de Paris-Austerlitz, dont vous avez bien voulu nous entretenir à diverses reprises.

Ce service sera quotidien (les samedis exceptés) et assuré par nos wagons isothermes munis de notre agencement pour la suspension des viandes nues.

Veuillez agréer, etc.

Service téléphonique

Le circuit interdépartemental Figeac-Maurs sera mis en service le 16 décembre 1922.

Médaille de la famille française

La médaille de la Famille Française a été décernée aux mères de famille du Lot dont les noms suivent :

Médaille d'or

Mmes

Calmette, née Bras (Marie), à Varaire ; 10 enfants.
Castanié, née Estival (Octavie), à Prendeignes ; 10 enfants.
Courtiol, née Daynac (Marie), à Béduer ; 11 enfants.
Lafage, née Laval (Marie-Angéline), à Terrou ; 10 enfants.
Venries, née Lavaur (Noémie), à Gorses ; 10 enfants.

Médaille d'argent

Mmes,

Cadiergues, née Salesse (Marie-Louise), à Terrou ; 8 enfants.
Canal, née Vermande (Rose), à Gorses ; 9 enfants.
Celié, née Faret (Agathe-Marie), à Souillac ; 9 enfants.
Couderc (veuve), née Ladoux (Marie), à Lalbenque ; 9 enfants.
Drulhes, née Clamagirand (Maria), à Belmont-Bretenoux ; 9 enfants.
Gary, née Andrieu (Lucie), à Montfaucon ; 8 enfants.
Lamothe, née Tournié (Elodie), à Montvalent ; 9 enfants.
Leplus, née Bavière (Marie-Augustine), à Arcambal ; 9 enfants.
Manus, née Lherbet (Louise), à Souillac ; 8 enfants.
Richard, née Hugon (Eugénie), à St-Sulpice ; 9 enfants.
Roumégoux, née Falguières (Rosalie), à Saint-Chels ; 9 enfants.
Talou, née Soulié (Anaïs-Mélanie), à Thédirac ; 8 enfants.
Vincent, née Pagès (Marie-Léonie), à Albas ; 8 enfants.

Médaille de bronze

Mmes,

Aubusson, née Trémoulet (Elise), à Saint-Sulpice ; 6 enfants.
Balayssac, née Truel (Amélie), à Cahus ; 6 enfants.
Boudie, née Chalard (Marie), à Saint-Michel-de-Bannières ; 5 enfants.
Bousquet, née Delteil (Angéla), à Lherm ; 7 enfants.
Cayrol, née Brujon (Estelle), à Souillac ; 7 enfants.
Charles (veuve), née Cancé (Noémie), à Saint-Sulpice ; 6 enfants.
Chaulet, née Chabrié (Eugénie), à Saint-Michel-de-Bannières ; 7 enfants.
Chaumont, née Lachèze (Jeanne), à Cuzance ; 7 enfants.
Debeth, née Guillaumy (Catherine), à Vayrac ; 7 enfants.
Delpech, née Lafargue (Lucie), à Cahors ; 5 enfants.
Delsahut, née Floyrac (Marie), à Sabadel-Lauzès ; 5 enfants.
Flouret, née Rougié (Marguerite), à Vayrac ; 7 enfants.
Fourastié, née Chelle (Marie-Mélanie), à Cahors ; 6 enfants.
Génot, née Ruscassié (Marie), à Terrou ; 5 enfants.
Laboudie, née Mauret (Agathe), à Montfaucon ; 7 enfants.
Lacaze, née Lagarrigue (Anastasie dite Célestine) ; 6 enfants.
Laffargues, née Archambeau (Marie), à Montcléra ; 7 enfants.
Lafon, née Bergougnoux (Pélagie), à Saint-Sulpice ; 5 enfants.
Magot, née Vinges (Léontine), à Sabadel-Lauzès ; 5 enfants.
Marlas, née Vayssières (Louise), à Cahors ; 6 enfants.
Méric, née Conté (Marie-Marceline), à Sabadel-Lauzès ; 7 enfants.
Pégourié, née Breil (Irma), à Saint-Sulpice ; 5 enfants.
Pons, née Colonge (Albine), à Saint-Sulpice ; 5 enfants.
Queyrel, née Delvert (Marie), à Cuzance ; 5 enfants.
Sarrut, née Lagarrigue (Elisabeth dite Justine), à Cahors ; 6 enfants.
Roques, née Vitrac (Jeanne), à Cahors ; 6 enfants.
Sol, née Fouché (Marguerite-Marie-Hélène), à Saint-Michel-de-Bannières ; 5 enfants.
Teil, née Planard (Justine-Marie), à Escamps ; 6 enfants.
Toulouse, née Devals (Marie-Julie-Jeanne), à Cahors ; 7 enfants.
Tournié, née Manet (Marie-Louise), à Souillac ; 5 enfants.
Trimoulit, née Alayrac (Eulalie), à Saint-Sulpice ; 7 enfants.

Adjudication

Lundi matin 11 décembre, a eu lieu, à la Préfecture, l'adjudication de travaux à exécuter à l'hôtel de la Préfecture :

1er lot (maçonnerie) de 10.000 fr. M. Mazélié avec 10 0/0 de rabais.
2e lot (plâtrerie) de 13.400 fr. M. Julhia (d'Aurillac) avec 12 0/0.
3e lot (menuiserie) de 31.900 fr. M. Fourès, 0,50 0/0.
4e lot (serrurerie) de 4.100 fr, M. Bessou, 20 0/0.
5e lot (peinture) de 11.100 fr. M. Delcros, 23 0/0.
6e lot (éclairage électrique) de 1.500 fr. M. Aguzou, 11 0/0.
7e lot (plomberie) de 3.400 fr. M. Alias 4 0/0.

⁂

Ça fait environ 75.000 francs de travaux à exécuter encore pour la Préfecture. Sans doute, c'est du travail pour les ouvriers, mais c'est aussi quelques centimes de plus à ajouter aux impôts.

Mais après ces travaux, y en aura-t-il encore d'autres à exécuter dans ce même immeuble de la Préfecture ? Cet immeuble est donc bien délabré pour qu'on dépense tant d'argent ?

Au fait, et l'ascenseur ? A quand son installation ?

L. B.

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture du Lot s'est réuni en audience extraordinaire samedi, pour juger une affaire urgente. Il s'agissait d'une maison située à Gourdon, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, qui menace ruines et est estimée dangereuse pour les passants.

Cette maison appartenait encore, ces jours derniers, à M. Antonin Rhodes, de Gourdon, qui était cité, en qualité de propriétaire, devant le conseil de préfecture.

M. Rhodes, cependant avait vendu, depuis très peu de temps, la maison dangereuse à un maître maçon de Saint-Projet, M. Teulat.

Le conseil, nonobstant cette vente récente, a pris un arrêté ordonnant à M. Rhodes de consolider ou de démolir l'immeuble dont l'état actuel est une cause d'insécurité publique.

Obsèques

Lundi à 1 heure 1/2 ont eu lieu les obsèques civiles de M. Vinel, concierge des Ponts et Chaussées, décédé à l'âge de 74 ans.

Un nombreux public a suivi le convoi funèbre au cimetière où le Président de la « Libre Pensée » a salué la mémoire de M. Vinel.

Nous prions la famille de recevoir l'expression de nos sincères condoléances.

⁂

A 3 heures, eurent lieu les obsèques de M. Hugonneng, le cordonnier honorablement connu de la rue Nationale, décédé subitement, samedi, à l'âge de 61 ans.

Rien ne faisait prévoir cette mort aussi brusque : aussi très vifs furent les sentiments de sympathie exprimés à la famille par les nombreuses personnes qui accompagnèrent au cimetière le corps du regretté disparu.

Nous adressons à Mme Hugonneng, à M. Hugonneng, ancien employé à l'imprimerie du *Journal du Lot*, à la famille, nos bien vives sympathies.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Championnats du 10 décembre 1922

AVIRON CADURCIEN (I) bat GRENADE-OLYMPIQUE (I) par 3 à 0
AVIRON CADURCIEN (II) bat GRENADE OLYMPIQUE (II) par 9 à 0

L'Aviron Cadurcien I s'est défait dimanche de son plus redoutable adversaire. Notre équipe paraissait à la rentrée sur le « ground » bien faible à côté des hommes magnifiques qui lui étaient opposés. Les supporters Cadurciens tremblaient pour leurs équipiers ainsi surclassés. Qui sait si les joueurs eux-mêmes ne furent pas impressionnés fâcheusement ?

Un énervement bien compréhensible et en tout cas excusable empêcha nos 3/4 de marquer au moins 3 essais de plus.

Le score peu élevé ne donne point, il s'en faut, le résultat normal qui aurait dû être : 4 essais soit 12 à 0.

La partie fut menée vite et puissamment, les cafouillages inhérents à tout championnat furent nombreux, il y eut de très beaux départs des lignes qui n'aboutirent pas, par suite d'erreurs et d'hésitations qui ne doivent pas se renouveler.

En avants, le duel fut sévère et, malgré son poids énorme, Grenade ne surclassa point Cahors, au contraire ; en touches courtes, les nôtres furent légèrement supérieurs, en touches longues l'infériorité des visiteurs était plus sensible ; les lignes arrières Cadurciennes surclassèrent nettement leurs adversaires directs. Les deux arrières furent bons.

A Cahors, il manquait Hormières et Cazes, l'absence du talonneur officiel de l'A. C. fut en tout points regrettable. L'essai marqué par Bonneville ne fut pas transformé.

Il est fâcheux qu'à la mi-temps et à la fin de la partie, alors que les Cadurciens étaient entièrement sur la ligne de but de Grenade il ait été mis aussi brusquement fin au match.

L'arbitre M. Crouzet, fut sévère et impartial.

A Grenade l'équipe II battit l'équipe du « Grenade Olympique » par 9 à 0.

La partie très disputée démontra chez nos joueurs une incontestable supériorité qui, avec plus de chance eut dû se traduire par plusieurs autres essais.

L'ailier Ron et le centre Delgal, eurent les honneurs du score, le premier en marquant deux essais et Delgal en marquant le 3e. Bravo l'Aviron ! !

⁂

Tous les joueurs de rugby appartenant aux 3 équipes sont priés de se trouver jeudi à 1h. 30 au terrain. Il sera procédé à une démonstration théorique et pratique du rugby par un « officiel » ami de l'Aviron.

L'importance de cette séance n'échappera à aucun des équipiers qui feront tout leur possible pour être présents.

⁂

Dimanche 17 Décembre 1922

Grand match de Rugby

Toulouse Bonnefoy Sportif (I) l'Equipe de 2e série, contre : Aviron Cadurcien (I). Arbitre M. Pasquier.

En lever de rideau, les équipes II et III au complet matcheront ensemble. Arbitre M. Vernet.

Tombé dans l'escalier

Un employé de la maison de poterie Penet père et fils et Barrières était occupé à transporter une caisse dans l'escalier du magasin lorsqu'il perdit l'équilibre et roula du haut de l'escalier avec son fardeau.

Cet employé, M. Philippe Constant, âgé de 56 ans, a pris dans cette chute une entorse aux reins qui le forcera à garder le repos pendant une quinzaine de jours.

Accidents du travail

En maniant des pièces de fer, un charretier de la ligne de Cahors à Moissac, nommé Camille Houviller, âgé de 48 ans, s'est fait à la main droite une piqûre qui entraîne une incapacité temporaire de travail.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 27 novembre au 2 décembre 1922, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 9 hommes, 3 femmes.

En extra : 2 hommes, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 8 hommes, 5 femmes.

THEATRE DE CAHORS

C'est le 14 décembre prochain que la Tournée A. Melvil donnera en notre Théâtre sa représentation

LE PILON

3 actes hilarants du maître du rire A. Mouezy-Eon l'inoubliable auteur de tant de vaudevilles à succès.

Le spectacle commencera par :

Ma femme en veut : Tocarville

pièce en un acte de A. Mouezy-Eon.

Catus

Les membres de la société sportive et musicale catusienne se sont réunis en séance extraordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Lurguie. Celui-ci, nommé dans le Jura en avancement et forcé pour cette seule raison de quitter Catus, a fait en quelques phrases très bien tournées ses adieux à la jeune société, son œuvre : il a dit la marche ascendante de cette sportive association, a remercié tous ceux qui en font partie et qui l'ont secondé dans l'œuvre entreprise et a terminé en souhaitant que la Concorde et l'Union soient toujours la devise de l'U. S. C.

M. Jean Soulié a été ensuite élu président actif ; MM. Marc Courtil et Maradène, vice-présidents ; M. Camille Delsol, président d'honneur pour la partie artistique et musicale.

Une lacune : personne n'a pris la parole à l'issue de la réunion pour remercier M. Lurguie, le fondateur de la société, du zèle, du labeur et de l'intelligence qu'il n'a cessé de déployer pour mener à bien l'œuvre entreprise par lui et quelques autres zélés fondateurs. C'est regrettable.

Le trésorier Rosières donna lecture de la comptabilité. Dépenses et recettes furent approuvées à l'unanimité. L'excédent des recettes est important.

Limogne

Marché aux truffes. — Le marché aux truffes de vendredi 8 décembre n'a pas eu son importance ordinaire à cause de la foire de Concots, commune située à dix kilomètres de Limogne, et centre de la truffe.

Apportées, 250 kilos, toutes vendues, de 13 à 15 fr. la livre ; noix, de 45 à 50 fr. l'hectolitre.

Puy-l'Evêque

Concert. — Par suite d'une indisposition de l'une des artistes qui devait prêter son concours et qui occupait un des premiers rôles le concert n'a pu avoir lieu ; il est renvoyé à dimanche prochain.

St-Géry

La Société de chasse « Rallye Négreval » continue brillamment la série de ses exploits. Samedi dernier, deux sangliers ont été abattus ; ils serviront à préparer le menu du banquet de dimanche prochain 17 courant, qui clôturera les travaux de l'Assemblée Générale des adhérents.

Nous rappelons que la souscription est fixée à 10 fr. et qu'elle sera reçue par M. Delon trésorier à Bouziès par St Géry, ou par M. Bouzou hôtelier aux Masséries jusqu'à jeudi matin, dernier délai.

Figeac

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Albert Larnaudie, chef de bureau à la sous-préfecture de Figeac, décédé après une longue et douloureuse maladie.

Albert Larnaudie ne comptait que des sympathies à Figeac et le *Journal du Lot* perd en lui un de ses excellents collaborateurs et amis.

Nous prions la famille de M. Larnaudie de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Gourdon

Comice agricole cantonal. — Une importante réunion a été tenue dimanche dernier à la Mairie, à 11 heures.

Il y avait là M. le sénateur Fontanille, M. Davidou, maire ; MM. les Maires du canton, MM. Chavanié, conseiller municipal, Mazet, Gibert, etc., etc.

M. Lafont, Directeur des services agricoles, fit une très intéressante conférence sur la création, l'utilité et le fonctionnement des comices agricoles et on procéda ensuite à l'élection du bureau définitif.

Furent élus, à l'unanimité :

Présidents d'honneur : MM. le Préfet du Lot, Dr Fontanille, sénateur du Lot, G. Davidou, maire de Gourdon et Président du Conseil d'arrondissement.

Président effectif : M. Gibert, propriétaire à Costeraste et conseiller municipal de Gourdon.

Vice-Présidents : MM. Vilard, maire de St-Cirq-Souillaguet ; Lagarrigue, maire du Vigan ; Courtiol, maire de Payrignac.

Secrétaires : MM. Fournier, adjoint au maire de Gourdon ; Auricoste, instituteur, directeur du centre post-scolaire agricole ; Malbec Henri, retraité.

Trésoriers : MM. Bouygues, Paul et Malgouyard, de Donadieu.

Membres du Conseil d'administration : MM. Dalet, adjoint au maire de Gourdon, Soulacroup, maire d'Anglars Nozac ; Planchou, adjoint au maire ; Serres, maire de Rouffilhac ; Montet, maire de Milhac ; Tocaven, adjoint au maire de St-Projet ; Malbec, adjoint au maire de St-Cirq-Souillaguet ; Lespinasse, maire de St-Cirq-Madelon ; Lagarde, maire de St-Clair ; Vienne, adjoint au maire du Vigan ; de Camy, propriétaire au Vigan ; Grangié Elie, propriétaire à Gourdon ; Lamouroux, constructeur à St-Clair ; Caudereille, adjoint au maire à Anglars Nozac ; Aussel, maire de Fajoles ; Pébeyre, propriétaire à Masclat.

Les inscriptions continuent à être reçues par tous les maires du canton.

Le Comice de Gourdon est le 17e de l'arrondissement.

Nous souhaitons prospérité et longue vie au nouveau Comice.

Gramat

Courageux chasseur. — Un sanglier blessé fut signalé au métayer de M. Meulet, receveur de l'enregistrement de Gramat, M. Cambou, qui, en compagnie de sa fille, âgée de dix-huit ans, s'en fut sur les lieux, muni simplement d'une hache.

A leur approche, l'animal fonça sur l'homme et le blessa à la cuisse droite pendant que ce dernier lui assénait un coup de son arme à l'épaule

Peu atteint, le sanglier revint à la charge, mais M. Cambou redoublant de force et d'adresse, lui fendit la tête au deuxième coup, tuant net l'animal, une laie prête à mettre bas, portant quatre marcassins et pesant 70 kilos. Sincères félicitations à ce courageux cultivateur.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

A LAUSANNE

Les travaux

De Lausanne : Dans les milieux officiels, on voudrait pouvoir, d'ici 10 jours, fixer les grandes lignes de la paix.

Ceci permettrait à Ismet pacha de se rendre à Angora, d'y exposer le travail fait à Lausanne et de calmer l'émotion qui, paraît-il, commence à se manifester là-bas par suite de la longueur de la Conférence.

Les turcs de Constantinople

D'Athènes : D'après un télégramme adressé de Lausanne par M. Venizelos à son gouvernement, le chef de la délégation hellénique aurait obtenu que les Grecs de Constantinople puissent rester dans cette ville et ne soient pas compris dans l'échange des populations qui a été proposé.

Les russes mécontents

De Londres : Au cours d'une interview qu'il a accordée, Tchitcherine s'est plaint que les délégués des Soviets aient été ignorés par lord Curzon.

« Si la politique préconisée par les Alliés est adoptée, a-t-il dit, la Russie armera. »

⁂

A la Chambre

La Chambre s'est occupée ce matin de la taxation des farines.

⁂

En Allemagne

De Berlin : Les organisations syndicales allemandes ont tenu, hier, au Reichstag, un meeting de protestation contre le Traité de Versailles.

⁂

La Conférence de Londres

De Londres : La Conférence des ministres alliés s'est terminée, provisoirement, hier soir, à 6 heures.

Les délibérations reprendront à Paris, le 2 janvier.

Le motif de cet ajournement, prévu, ce sont les occupations de Bonar Law.

Il a été perdu **une chienne courante** répondant au nom de *Finette*.

Petite bassette blanche, taches orange à la tête et sur le dos. 10 mois.

La ramener à M. **SOULAYRÈS**, *Mercier*, 63, boulevard Gambetta, CAHORS.

Bonne récompense

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 10 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

REMERCIEMENTS

Les familles VINEL et SOR André remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Pierre VINEL

Concierge aux Ponts et Chaussées

REMERCIEMENTS

Madame Veuve HUGONNENG née ANDRIEU,

Mesdemoiselles Marguerite et Denise HUGONNENG,

Messieurs René, Marcel, Fernand et Albert HUGONNENG,

Les familles ANDRIEU, FOURÈS, HÉRÉIL, CHAVAUDRA et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Guillaume HUGONNENG

Cordonnier

Un véritable progrès

est celui qui consiste à faire soi-même pour 2 fr. 75 un litre d'excellent vin fortifiant avec la Quintonine. La Quintonine est un extrait concentré nouveau qui tonifie le sang, les nerfs et guérit la faiblesse, l'anémie et la neurasthénie. Le flacon, dose pour faire un litre de vin fortifiant, 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

Si vous voulez de bons tissus : lainages

des **Etrennes utiles**

Manteaux, Fourrures, Lingerie, Draps, Chemises, Mouchoirs

Allez au COIN DE RUE

place du Marché et rue Maréchal-Joffre

Il y a bel assortiment, joli choix, bons prix

Maison COURBEBAISSE

Vve PÉLISSIÉ, Successeur

Si vous souffrez

de l'Estomac

la

MAGNÉSIE BISMURÉE

vous apportera un soulagement immédiat

Remboursement garanti en cas de non succès. Toutes pharmacies.

ADJUDICATION

Le **SAMEDI 23 Décembre 1922**, à **9 heures**, Caserne Bessières, il sera procédé à l'adjudication des fumiers à provenir des écuries du 7e Régiment d'Infanterie, du 1er janvier au 31 décembre 1923.

A VENDRE

belle pompe cuivre à vilebrequin

pour puits margelle

S'adresser : M. **BOUÉ**, 65, rue Nationale

A VENDRE

GÉNISSE, deux ans, race Bordelaise

Grosse de sept mois

GRÉGOIRE, à BELLEVUE, près Cahors

SITUATION

de *simple direction* offerte à CAHORS par Importante société à homme actif et entreprenant désirant se faire *grosse situation. Fixe et commissions. Pas de cautionnement* mais sérieuses références.

Ecrire : M. **BAJEAN**, 3 *bis*, rue Montesquieu, PARIS.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE

Feuilleton du « Journal du Lot » 53

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUQUET

XXI

PAUVRE RICHARD

— Ou vingt-cinq, on ne sait jamais au juste. Au revoir ; ces messieurs auront soin de vous.

Dora joua le soir comme à l'habitude, et sa puissance sur elle-même était si grande que personne, au théâtre ou dans la salle, ne put soupçonner l'épreuve par où la courageuse jeune fille venait de passer. Nul ne devina non plus que son âme était emplie d'impatience et qu'il lui tardait d'avoir prononcé le dernier mot de son rôle pour s'envoler à Rosny-sous-Bois où gisait Paul Vernier blessé, Paul Vernier innocent, Paul Vernier digne encore de son amour.

Jérôme s'était mis à sa disposition pour la soirée. Après l'avoir déposée au théâtre il s'en fut dans un restaurant proche et commanda une collation qu'on lui apporta dans sa loge. Le brave homme n'oubliait jamais aucun détail de ses entreprises. Il avait songé que les émotions creusent — quand elles sont passées — et qu'on ne doit pas bien jouer un rôle fatigant avec l'estomac vide.

Lorsque la comédienne fut pourvue et qu'il se sentit trois heures devant lui, Jérôme mangea un morceau, lui-même, et s'en fut voir le chef de la Sûreté, malgré l'heure tardive. Il rendit compte de son expédition et de la mort misérable du capitaine Dallas.

— Je ne suis pas arrivé à temps, dit-il, sur le ton presque d'une excuse, pour vous procurer le gros gibier vivant.

— C'est vrai, monsieur Jérôme, et je le regrette. Mais vous êtes arrivé à temps pour empêcher Mlle Dora Letellier d'être étranglée, ce qui n'aurait pas manqué de lui arriver si vous vous étiez montré trois secondes plus tard. Et puisqu'un de ceux-là devait mourir, je préfère, je vous l'avoue, que ce soit Dallas qui ait fait ce saut. Des gens comme lui, nous en retrouverons, quand nous en voudrons. Les comédiennes comme Mlle Letellier, ne courent pas les rues.

— Avez-vous reçu Durand, M. le chef de la Sûreté ?

— Oui, il est logé. Vous avez entrepris ce soir, M. Jérôme, une expédition qui vous fait honneur.

— Vous êtes bien bon, monsieur.

— Me permettrez-vous, cette fois, de vous parler d'une preuve... matérielle de ma reconnaissance ?

Jérôme réfléchit un instant. Puis il répondit :

— Oui, monsieur. J'accepterai avec plaisir celle qu'il vous plaira de me proposer.

Et comme le grand chef arrondissait des yeux stupéfaits :

— Mes rentes me suffisaient jusqu'à ce jour, expliqua-t-il simplement ; elles ne me suffiront peut-être plus demain.

Une heure plus tard, l'infatigable petit vieillard se trouvait dans le cabinet de Romont, directeur du théâtre des Arènes-Littéraires, à qui il expliquait en grands détails pourquoi Paul Vernier avait subitement disparu de la circulation, et pour quelles causes on ne pouvait en aucune façon l'en blâmer. Quand Jérôme se mêlait des choses, il s'en occupait complètement, et aucune de leurs faces ne lui échappait.

Romont écoutait avec intérêt ce petit homme à la parole simple et limpide, et promettait d'accueillir Vernier, aussitôt que son état de santé lui permettrait de reprendre le service.

Le détective amateur entendit — au poulailler — le dernier acte de la Rose de Thama. Vers minuit moins le quart, il enleva Dora Letellier, à la surprise de bien des gens, et l'emporta vers Rosny-sous-Bois, où elle brûlait d'être.

On s'imagine sans peine ce que fut, entre les deux fiancés, la scène au cours de laquelle ils se retrouvèrent, après s'être crus perdus pour toujours. Dora rayonnait. Paul Vernier rayonnait un peu moins, parce que tout son corps lui faisait encore mal, mais la joie la plus pure emplissait son cœur. Il prononça des promesses solennelles dont on devine la nature, et qu'il devait tenir ; il affirma que la jeunesse était close, que la faiblesse était guérie et qu'il ne restait du passé qu'un souvenir pénible, et destiné à s'user avec le temps.

D'ailleurs, cette causerie toute confidentielle avait lieu sans témoins. Le mécanicien s'était retiré dans la soirée, car il se sentait inutile, et la présence de sa cousine l'embarrassait de plus en plus. Il est fort probable qu'il s'était décidé à reprendre immédiatement la route de Saint-Etienne.

Jérôme avait d'un signe emmené Marguerite dans la salle à manger. Et là, sentant qu'il avait affaire à une pauvre âme désolée, isolée, prête peut-être à la désespérance et aux irréparables folies qu'elle inspire, il s'était fait tendre et paternel ; il avait appelé à son aide toute sa simplicité et toute sa délicatesse ; il avait pansé d'une main merveilleuse les blessures que la vie impitoyable avait faites, déjà sans souci de l'ingénuité, de l'ignorance d'une jeune fille.

Marguerite Cartier lui avait annoncé son intention de s'en aller, de disparaître, de fuir pour longtemps un monde dont elle n'attendait plus qu'hostilité et dédains. Et Jérôme lui avait dit :

— Au lieu de vous exiler sans profit pour personne, mon enfant ; au lieu de vous enfermer dans une chambre morne, avec vos sombres pensées pour compagnie, pourquoi ne me rendriez-vous pas un très grand service ? Je suis tout seul aussi, moi ; et je n'ai même plus, pour tromper de temps à autre ma solitude, les espoirs du printemps de l'existence. Je n'ai jamais été marié ; ma vieillesse sera déserte, et j'ai longtemps cherché, déjà, la bienfaisante créature qui vienne y mettre un rayon de soleil.

Voulez-vous être celle-là, ma chère Marguerite ? Voulez-vous être ma fille ? Oh ! ce n'est pas la richesse que je vous offre, ni le luxe, ni un palais. Il se pourra fort bien, tout au contraire, que nous ayons des privations à partager. Mais, mon enfant, apprenez ceci de moi, qui serait bientôt très vieux : De deux misères on fait une fortune, et de deux détresses morales on fait du bonheur, quand elles s'enveloppent d'estime et d'affection.

— D'estime !... murmura la jeune fille, rougissante, et baissant le visage.

— Mais oui... mais oui... répondit Jérôme, de son ton naturel et bonhomme, et en caressant les cheveux bruns, vous n'êtes pas une coupable, ma pauvre petite enfant ; vous êtes une victime, et le monde n'a pas plus le droit de vous en vouloir que si un malfaiteur vous avait poignardée dans un coin. Ce n'est pas mon opinion seulement que je vous donne ici, c'est celle de tous les gens qui voient droit et que n'aveugle pas le préjugé.

(*A suivre*)

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE CAHORS

FAILLITE

du sieur Henri SAISSAC, couture et lingerie,

" A la Femme Chic "

demeurant à Cahors, rue Président-Wilson, n° 4

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

(PREMIER AVIS)

Messieurs les créanciers de la dite faillite sont invités à produire dans le délai de vingt jours, outre ceux accordés en raison des distances, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier libre indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic définitif, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce, pour être procédé à la vérification des créances.

Cette vérification commencera le **vingt-six décembre prochain**, jour de **mardi**, à treize heures et demie, en la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, où elle sera continuée si besoin est.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions des articles quatre cent quatre-vingt-douze et quatre cent quatre-vingt-treize du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.